

Cher parent,

Votre enfant a reçu la version 2012 des Règles de la Ville en matière de mesures disciplinaires et d'intervention (Citywide Standards of Discipline and Intervention Measures) ou Code de Discipline et deux copies du Contrat du comportement qui récapitule les comportements requis de votre enfant à l'école.

Le code de Discipline et le Contrat de comportement sont deux composantes de nos efforts continus pour garantir un climat de sécurité et de soutien pour tous les élèves. Il est très important que tous les élèves comprennent les règles et les exigences de l'école en ce qui concerne le comportement. Votre coopération dans la lecture et la discussion de ces documents avec votre(vos) enfant(s) est donc très appréciée.

Après en avoir discuté avec votre enfant, vous devez, vous et votre enfant, signer une copie du Contrat de comportement et votre enfant doit remettre la copie signée à son enseignant(e). Vous devez garder l'autre copie ainsi que le Code de Discipline.

Si vous avez des questions, veuillez appeler l'école au \_\_\_\_\_.

Merci pour votre soutien et votre aide à rendre nos écoles meilleures, solides et sans risques pour votre(vos) enfant(s).

Cordialement,

Le(la) directeur(trice) d'école